



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 13 MARS 2019 A 18 HEURES 30
EN MAIRIE**

**0. Approbation du compte rendu
de la séance du 03.12.2018 (*annexe 0*)
Désignation du secrétaire de séance : Mme Mariane
DOMEIZEL**

1. Débat d'orientation budgétaire 2019

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Monsieur GAGGIOLI, adjoint délégué aux finances, a présenté les résultats provisoires de l'exercice 2018, et les grandes lignes du budget 2019. pour le budget principal et les budgets annexes (régie funéraire, camping, lotissement le Parc), ainsi que l'état de la dette pour l'exercice 2018, les orientations budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019. Le débat d'orientation budgétaire, sans vote, a ensuite eu lieu.

**2. Ouverture crédits en section de fonctionnement et
d'investissement avant le vote du budget primitif 2019**

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, d'ouvrir les crédits suivants en section de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

Compte 657631 :

- Avance subvention projet d'école – Maternelle l'Orangerie 1 200 €
- Avance subvention projet d'école – Elémentaire Lucie AUBRAC 4 800 €

Compte 7478 :

- Encaissement chèque participation Association Jardins Familiaux 2 000 €

Opération n° 50 - Ecole compte 2313 : 10 000 €

Opération n° 94 – Aménagement Place de l'Eglise – compte 2315 20 000 €

**3. Indemnité conseil Trésorière municipale pour l'année
2018**

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Le Conseil Municipal a accordé, à l'unanimité, l'indemnité de conseil et de gestion à Madame Claude TEXTORIS, Trésorière principale, pour la période du 01.01 au 31.12.2018, d'un montant de 911.17 €.

**4. Château de la Tour d'Aigues
Tarifs de mise à disposition des salles**

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'instaurer des tarifs de mise à disposition des salles du Château pour les particuliers ou les personnes morales publiques ou privées. Comme suit :

LOCATION ESPACE INTERIEUR	TARIF
Salle des Douves	450 €
Salle du Bar	350 €
Salle Cave 1	450 €

LOCATION ESPACE EXTERIEUR	TARIF
Terrasse	450 €
Cour d'Honneur	1 800 €

5. Modification du tableau théorique des effectifs du personnel

Rapporteur : Madame DUMONTIER

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité de créer un poste de chef de service de police municipale, à compter du 1^{er} juin 2019.

6. Demandes de subventions

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter auprès des partenaires privés et publics toutes subventions en vue de la réalisation de projets communaux d'investissement, notamment :

- l'Etat au titre de la DETR (aménagement de salles associatives) et au titre du SPIL (requalification du quartier des Aires),
- le Département au titre du contrat de plan (voirie – mur soutènement cimetière + rue sous le Château – skate-park) et au titre du FDACV (mur soutènement cimetière + rue sous le Château),
- l'agence de l'eau (pluvial centre village –ouest),
- le Département encore pour le dispositif « Opération façades » qui permet de délivrer une aide à la restauration des façades dur domaine public dans le centre ancien. La demande auprès du Département prévoit un dispositif sur 3 ans (avec un financement départemental pouvant aller jusqu'à 50 %) et permet d'abonder le subventionnement communal suivant :

* 30 % de 8 000 € (plafond) de travaux soit 2 400 € maximum pour le maître d'ouvrage de la réfection des façades

* Sur les 3 ans 50 % de 8 000 € de travaux soit 4 000 € maximum pour la Place de l'Eglise afin d'accompagner l'aménagement public réalisé par la commune.

* Sur les 3 ans 70 % de 2 860 € soit 2 000 € maximum pour surcoût architectural pour les commerces situés sur les axes routiers principaux pour les aider à rénover ou refaire (selon les prescriptions de l'ABF) les enseignes et/ou les devantures de leur boutique.

Les demandes de subvention sont réalisées dans le cadre du Point Info Habitat réalisé par SOLIHA (Mme PESEUX). La commune doit poursuivre son conventionnement avec cet organisme chargé du suivi des dossiers et du versement des fonds.

La séance est levée à 20 heures



Jean-François LOVISQLO, Maire